



COMMUNE DE BREUILLE-LE-VERT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 060-216001073-20230227-2023_09-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 27 Février 2023 – 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Jean-Philippe VICHARD	Céline GRENIER
Aliette BALSALOBRE	Oliver STRUBBE
Jean-Guy BRUYER	Myriam MARTEL
Muriel MATIFAS	Alexandre POLLION
Christian VERSCHEURE	Elisabeth DARDARD
Bernadette BEUVRIER	Nicolas SOISSON
Stéphane CHAPEROT	Marc DOYER
Rolande OUDAILLE	
Corinne LUCO	
Corinne GAUTIER	

À l'exception de :

M. Tommy LEFEBVRE ayant donné procuration à Elisabeth DARDARD

M. Rémy COUSYN ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER

M. Stéphane PAPIN ayant donné procuration à M. Jean Philippe VICHARD

Mme Angélique GIL absente non excusée.

M. Cédric CHERFILS absent excusé.

M. Serge MEYZEAUD absent excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 20

Date de convocation : 20/02/2023

Date d'affichage : 20/02/2023

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Olivier STRUBBE

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 19h54

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 060-216001073-20230227-2023_09-DE



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité (16 + 2 pouvoirs)**, le Maire se retire.

The seal of the commune of Breuil-le-Rert, featuring a central emblem with a castle and a cross, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE BREUIL-LE-RERT' and '(OISE)'.
Le Maire
Jean-Philippe VICHARD
27 Février 2023




Commune de Breuil-Le-Vert
Département Oise

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	18
Vote "Pour" :	18
Vote "Contre" :	0

A été élu secrétaire de séance : *Olivier Strubbe*

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. VICHARD Jean-Philippe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		427 028.55 €	- €	1 453 404.81 €	- €	1 880 433.36 €
Opération de l'exercice	834 128.18 €	1 150 072.75 €	1 849 437.50 €	2 511 257.21 €	2 683 565.68 €	3 661 329.96 €
Totaux	834 128.18 €	1 577 101.30 €	1 849 437.50 €	3 964 662.02 €	2 683 565.68 €	5 541 763.32 €
Résultats de clôture		742 973.12 €	- €	2 115 224.52 €		
Restes à réaliser	371 141.40 €	5 590.00 €	- €		371 141.40 €	5 590.00 €
Totaux Cumulés	371 141.40 €	5 590.00 €			371 141.40 €	5 590.00 €
Résultats Définitifs	1 205 269.58 €	1 582 691.30 €	1 849 437.50 €	3 964 662.02 €	3 054 707.08 €	5 547 353.32 €
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'EAU						
Résultats reportés						
Opération de l'exercice						
Totaux						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
Totaux Cumulés						
Résultats Définitifs						
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés						
Opération de l'exercice						
Totaux						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
Totaux Cumulés						
Résultats Définitifs						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : Messieurs et Mesdames les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Breuil-Le-Vert, le 27 Février 2023

Le Maire



Jean-Philippe VICHARD